

Pascale Charpilloz  
Directrice  
direction.ecole@orvin.ch  
secretariat.ecole@orvin.ch  
site web : ecole.orvin.ch

A l'attention des parents et des représentants  
légaux des élèves de l'école d'Orvin

Orvin, le 17 février 2022

**DÉCISION CANTONALE : Levée de l'obligation de porter un masque**

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Suite à l'assouplissement décidé par le Conseil fédéral, le Conseil-exécutif a décidé, lors de sa séance du mercredi 16 février 2022, de lever avec effet immédiat l'obligation du port du masque dans les écoles. Suite à la décision du Conseil fédéral, les directives cantonales concernant les mesures Corona ont été adaptées. Nous recommandons aux personnes particulièrement vulnérables de continuer à se protéger activement (par ex. en portant un masque).

Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension au cours des derniers mois. Nous vous souhaitons de continuer à passer un hiver en bonne santé.

Avec nos meilleures salutations,

Par ordre



Pascale Charpilloz  
Directrice